

DECISION N° 2023-359

Marché n°2022-283 lot 08 - Aménagement de bureaux à la direction des Finances et du Budget, 1 rue Jacques Manuel à Perpignan - Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

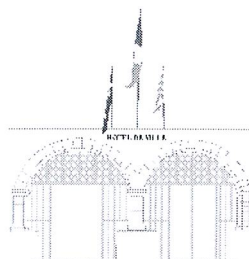
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Considérant que par décision du Maire en date du 30 septembre 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée, concernant l'**Aménagement de bureaux à la direction des Finances et du Budget, 1 rue Jacques Manuel à Perpignan - Lot n° 08 : Revêtement de sol souple**, a été conclu avec la **Société BOUYSSOU ET FILS**, 447 rue Alphonse Beau De Rochas, 66000 Perpignan, pour un montant de 40 000 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

- Au cours de la dépose des sols souples du bâtiment, l'entreprise BOUYSSOU ET FILS a fait constater que dans plusieurs pièces du bâtiment, il devait déposer plusieurs couches de sols souples non prévu à son marché entraînant plus d'heures de dépose de sol qu'il n'avait chiffrées.
- Suite à cette dépose, les supports de diverses natures sont en mauvais état et nécessitent l'application d'un primaire d'accrochage différent de celui prévu au marché. De plus dans certaines pièces, nous nous retrouvons avec d'anciennes couches de ragréages qui ont été partiellement arrachées au moment de la dépose des sols existants créant des



différences de niveaux qui devront être comblées par l'application de couches de ragréage appliquées en plusieurs passes.

- Pour finir seront déduit des surfaces de dépose de sol du lot N°8 pour la partie d'escalier monumental. En effet au début de la dépose de celui-ci au niveau d'une contremarche, l'entreprise BOUYSSOU ET FILS nous a informée suspecter la présence sous le sol souple existant, de dalles de sol ressemblant fortement aux dalles de sol amiantées trouvées au rez-de-chaussée.

Considérant que le cout de ces travaux supplémentaires représente une hausse de 6 629.90 € HT, portant le montant du marché à 46 629.90 € HT, soit une plus-value de 16.57% après cet acte modificatif.

Considérant que l'acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offre du 02 mars 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

ECONOMIE DU MARCHE

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
40 000 €	6 629.90 €	46 629.90 €	16.57%

DECIDE

ARTICLE 1 :

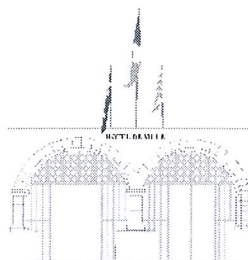
De conclure, selon les termes de l'article R.2194.2 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 08 du marché 2022-283 avec la société **BOUYSSOU ET FILS**, 4447 rue Alphonse Beau De Rochas, 66000 Perpignan, d'un montant de 6 629.90 € HT soit une plus-value de 16.57% du montant initial du marché, portant le montant total du lot 08 à 46 629.90 € H.T après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.



ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **30 MARS 2023**

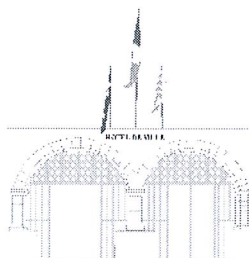
ID Télétransmission :

066-216601369-20230330-170952-AU-1-1

Accusé reçu le : **30 MARS 2023**

Affiché le : **30 MARS 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



ACTE MODIFICATIF 1 AU LOT 08 DU MARCHE N° 2022-283

A : Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Perpignan
BP 20931
66931 Perpignan Cedex

Représenté par Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire, habilité, en vertu d'un arrêté du Maire de subdélégation en date du 28 juin 2021, à la signature du présent acte modificatif n°1, par décision en date du **3 0 MARS 2023**

B : Identification du titulaire du marché

Titulaire du marché : Société BOUYSSOU ET FILS,
447, rue Alphonse Beau De Rochas, 66000 Perpignan,
N° de Siret : 318 086 386 00055.

C : objet du marché public

Objet : Marché 2022-283 lot 08 : Aménagement de bureaux à la direction des Finances et du Budget, 1 rue Jacques Manuel à Perpignan Acte modificatif 1 au lot 08

N° de marché : 2022-283,

Lot : Lot n° 08 : Revêtement de sol souple

Autorisé par : Décision du Maire du 30 septembre 2022

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2022

Date de notification au titulaire : 04 octobre 2022

Procédure adaptée pour un montant de 40 000 € HT.

D : objet de l'acte modificatif

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

Au cours de la dépose des sols souples du bâtiment, l'entreprise Bouyssou SARL a fait constater que dans plusieurs pièces du bâtiment, il devait déposer plusieurs couches de sols souples non prévu à son marché entraînant plus d'heures de dépose de sol qu'il n'avait chiffrées.

Suite à cette dépose, les supports de diverses natures sont en mauvais état et nécessitent l'application d'un primaire d'accrochage différent de celui prévu au marché. De plus dans certaines pièces, nous nous retrouvons avec d'anciennes couches de ragréages qui ont été partiellement arrachées au moment de la dépose des sols existants créant des différences de

niveaux qui devront être comblées par l'application de couches de ragréage appliquées en plusieurs passes.

Pour finir nous avons déduit des surfaces de dépose de sol du lot N°8 pour la partie d'escalier monumental.

En effet au début de la dépose de celui-ci au niveau d'une contremarche, l'entreprise Bouyssou SARL nous a informée suspecter la présence sous le sol souple existant, de dalles de sol ressemblant fortement aux dalles de sol amiantées trouvées au rez-de-chaussée.

Le cout de ces travaux supplémentaires représente une hausse de 6 629.90 € HT, portant le montant du marché à 46 629.90 € HT, soit une plus-value de 16.57% après cet acte modificatif.

L'acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offre du 02 mars 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
40 000 €	6 629.90 €	46 629.90 €	16.57%

Modifications introduites par l'acte modificatif :

- **ARTICLE 1 :** Le présent acte modificatif a pour effet d'augmenter le coût du lot 08 de 6 629.90 € HT, portant le montant du marché à 46 629.90 € HT, soit une plus-value de 16.57 % après cet acte modificatif n°1.
- **ARTICLE 2 :** Le présent acte modificatif est conclu selon les dispositions prévues à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique et prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché
- **ARTICLE 3 :** Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

E : Signature des parties

Fait à Perpignan en 3 exemplaires, le 6/03/2023... **PERPIGNAN, LE 3 0 MARS 2023**

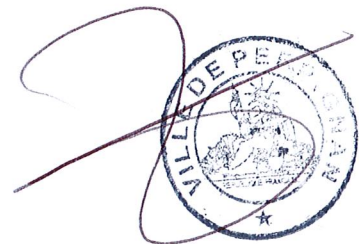
Le titulaire du marché :

Pour le Maire, par subdélégation

Nom et prénom du signataire dûment habilité :

L'Adjoint au Maire,

MR MARTINEZ Thomas



SARL BOUYSSOU Yves & Fils
447, rue Alphonse Beau de Rochas
66000 PERPIGNAN
TÉL : 04 68 61 02 19
SIRET : 318 986 386 00055

Signature et cachet de l'entreprise

M François DUSSAUBAT



Vos coordonnées

Code Client : MAIPERP001
Tél. : 0468663279

Adresse Travaux :
MAIRIE DE PERPIGNAN
66000 PERPIGNAN

MAIRIE DE PERPIGNAN
PLACE DE LA LOGE
BP 20 931
66931 PERPIGNAN CEDEX

A l'attention de -Inconnu-

DEVIS n°284 du 06/01/2023

Sujet : Direction de l'Optimisation de la ressource, Direction des Finances et du Budget
1 rue Jacques MANUEL 66000 PERPIGNAN

Désignation	Quantité	Uni	P. U. H.T.	Total H.T.	T
Travaux supplémentaires concernant les locaux avec double ou triple dépose Dépose supplémentaire des sols et dépose seule des plinthes existantes en bois (4 jours à 3 ouvriers + 1 chef d'équipe soit 96 heures)	96,00	H	44,50	4 272,00	1
Travaux complémentaires concernant la typologie du support après dépose des revêtements de sols Fourniture et pose d'un primaire bi composant sur plancher bois (selon plans joints en annexe)	119,16	M ²	25,00	2 979,00	1
Fourniture et pose d'un primaire normal (prestation prévue au marché)	119,16	M ²	-0,60	-71,50	1
Travaux en moins value (dépose du sol de l'escalier monumentale suite à la découverte d'amiante) Dépose du revêtement existant Nombre de marches en 0,94 m 24 marches	11,28	M ²	-20,00	-225,60	1
Dépose du revêtement existant Nombre de marches en 1,80 m 9 marches	16,20	M ²	-20,00	-324,00	1

PERPIGNAN, LE 30 MARS 2023

Pour le Maire
Par subdélégation
L'Adjoint au Maire,

François Dussaubat

Montants en Euros

Total H.T.	6 629,90
Total T.V.A. 20%	1 325,98
Total T.T.C.	7 955,88

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Accord du client et signature

Signature du chargé d'affaire